

AJEFA

20 ans de services juridiques en français

Mélanie Morin

Edmonton

L'année 2010 marque le 20^e anniversaire de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA). Pour célébrer l'événement, un banquet avait été organisé le 19 juin dernier au Petroleum Club d'Edmonton.

Fondée le 2 novembre 1990 lors du Rond Point de l'Association canadienne-française de l'Alberta, la création de l'AJEFA fait suite à la mise en application de la loi donnant droit à un accusé de subir, devant un tribunal criminel, son enquête préliminaire et son procès en français.

Ayant pour but d'aider à offrir des services dans la langue de Molière aux Albertains, l'AJEFA a aussi pour mandat d'accroître le rayonnement de la langue française dans le contexte juridique albertain et de sensibili-

ser les instances gouvernementales et juridiques aux besoins des francophones en matière de services et de ressources en français.

En 2001, les activités de l'AJEFA doivent cesser à cause d'un manque de financement et du trop peu de participation de ses membres. Après quelques années de pause, elle renaît en 2005 et obtient du financement de Justice Canada.

Lors du banquet du 20^e anniversaire, de nombreuses personnes ont pris la parole pour féliciter l'AJEFA dont le représentant de la province et député de Leduc-Beaumont-Devon, George Rogers.

Il a signalé l'importance de l'association : « Vous êtes les champions de la défense du français dans le système de justice albertain », a-t-il dit pour ensuite remettre une plaque commé-



Lors du banquet soulignant le 20^e anniversaire de l'AJEFA, une plaque avec le nom des anciens présidents de l'association a été dévoilée. Sur la photo, on reconnaît, dans l'ordre habituel : Hervé Durocher, Louise Huard-Peake, Allan Damer, Vital Ouellette, Michèle Vincent et Michèle Stanners.

morative à la présidente de l'AJEFA, Louise Huard-Peake.

Prix d'excellence

L'AJEFA a profité de son banquet pour remettre le Prix d'excellence Jean-Louis Lebel. Cet honneur, remis chaque année à un juriste qui fait preuve d'un dévouement exceptionnel à l'avancement de la francophonie en Alberta, a été attribué cette année à Denis Noël.

Natif de Guy en Alberta, Denis Noël détient un baccalauréat en droit de l'Université de l'Alberta. Il a été admis au Barreau de l'Alberta en 1981 et nommé au conseil de la Reine en 2006. Depuis 1985, il est partenaire au cabinet Reynolds Mirth Richards & Farmer LLP.

C'est Allan Damer qui a eu la tâche de présenter le récipiendaire. « Il est un avocat exceptionnel, passionné de son travail et travaillant. Sa contribution pour les juristes et le système juridique de l'Alberta est considérable », a-t-il souligné.

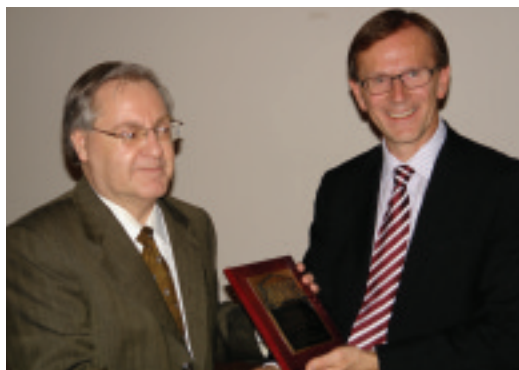
« Je remercie mes parents de m'avoir donné l'amour et la fierté de la langue française. Ça me touche beaucoup d'être honoré ce soir », a avoué M^r Noël.

Plaques commémoratives

Afin de souligner les 20 ans de l'association, deux plaques commémoratives ont également été dévoilées. La première est dédiée aux neuf récipiendaires du Prix d'excellence Jean-Louis Lebel : John Moreau

(1997), Louis A. Desrochers (1998), Mary T. Moreau (1999), Michèle Y. Stanners (2000), G. Brent Gawne (2005), George Arès (2007), Rupert Baudais (2008), Hervé Durocher (2009) et Denis Noël (2010).

Quant à la deuxième plaque, elle se veut un remerciement aux différentes personnes qui ont occupé le poste de présidence de l'AJEFA aux cours des années : John Moreau (1990-1991), Michèle Y. Stanners (1991-1995), Roy Klassen (1995-1997), Michèle Vincent (1997-1998), Teresa Haykowsky (1998-1999), Vital Ouellette et Laura Snowball (1999-2000), Allan Damer (2005-2006), Hervé Durocher (2006-2008) et Louise Huard-Peake (2008-présent).



Le Prix d'excellence Jean-Louis Lebel a été décerné à M^r Denis Noël. M^r Allan Damer a remis ce prix.

Parlons médias

Vos médias imprimés, radiophoniques et télévisés souhaitent vous entendre.

Rendez-vous à **parlonsmedias.ca**

pour vous inscrire à un bref sondage et courir la chance de gagner un de nos **104 prix de participation**.

Votre opinion nous tient à cœur.
Merci de parler médias avec nous.

Un projet de

AMM
ALLIANCE DES
MÉDIAS MINORITAIRES
Langues officielles

Avec la participation de

Patrimoine canadien Canadian Heritage



Quelques dignitaires, dont la juge Mary T. Moreau, consultent une des plaques commémoratives.



Le député de Leduc-Beaumont-Devon, George Rogers, remet au nom de la province, une plaque pour souligner les 20 ans de l'AJEFA à Louise Huard-Peake.

Une situation financière préoccupante

Mélanie Morin

Edmonton

L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) a tenu son assemblée générale annuelle le 19 juin. Les membres présents ont dû se rendre à l'évidence que la santé financière de leur association est fragile.

En effet, pour la deuxième année consécutive, l'AJEFA termine son année financière en déficit. Bien que celle-ci ait pratiquement doublé son financement, passant d'un peu plus de 156 000 \$ à près de 231 000 \$, elle a aussi doublé ses dépenses qui ont totalisé dans la dernière année près de 254 000 \$. C'est donc dire que le déficit est de plus de 22 000 \$.

Ce manque à gagner vient s'ajouter à celui de l'année précédente faisant en sorte que l'AJEFA n'a plus d'actif net et doit maintenant composer avec un déficit d'un peu plus de 9500 \$. « Nous devons faire en sorte de ne plus jamais être dans cette situation », a avoué la trésorière de l'AJEFA, Bianca Kratt.

Certains membres ont alors fait entendre leurs inquiétudes face à cette situation et ont même

proposé des pistes de solution. Par exemple, on a suggéré de demander aux membres de payer ce déficit.

La présidente de l'AJEFA, Louise Huard-Peake, a plutôt voulu tout essayer avant de devoir en arriver là. « J'ai espoir que le déficit disparaîtra dans la prochaine année. C'est quelque chose que nous prenons très au sérieux et nous ferons tout ce qui peut être fait pour qu'il soit rapidement effacé. Nous travaillons d'ailleurs à obtenir une licence de casino, ce qui nous aiderait beaucoup », a-t-elle indiqué.

Celle-ci a aussi tenu à expliquer le pourquoi du déficit de cette année. « Nous avons un projet énorme sur l'immigration pour lequel nous attendons des réponses. Cela a représenté beaucoup plus de travail que ce que nous avions prévu, alors la personne qui a développé le projet a dû faire plus d'heures. Cela a fait que le budget pour la préparation du projet a été dépassé », a-t-elle signalé.

Tout plein de projets

La dernière année de l'organisme aura tout de même été très occupée avec une multitude de projets. « L'année 2009-2010 a été marquée par une augmen-



Le conseil d'administration de l'AJEFA : Andrée Zielinski, Michèle Vincent, Bianca Kratt, Francine Ouellette, Maryse Culham et Nathalie Tymchuk. Devant, on reconnaît Pierre Asselin, Louise Huard-Peake et Colin Gagnon.

Photo : Mélanie Morin

tation de nos activités, une réflexion sur les objectifs futurs de notre association et par la mise en oeuvre de notre planification stratégique triennale. Des efforts ont également été investis pour essayer d'obtenir du financement de la province de l'Alberta et de sources autres que Justice Canada », a mentionné la présidente.

Parmi les activités et rencontres qui ont tenu l'AJEFA occupé se trouvent entre autres un atelier sur les assurances, un autre sur les testaments, la journée du droit et des chroniques juridi-

ques sur les ondes de Radio-Canada.

Projet de loi C-232

Évidemment, la prise de position par l'Alberta contre le projet de loi C-232 qui voudrait exiger des juges à la Cour suprême qu'ils soient bilingues a été discutée. L'AJEFA prépare d'ailleurs présentement une réponse à la ministre de la Justice de l'Alberta.

« Étant le seul organisme albertain voué à l'utilisation des deux langues dans les tribunaux, nous nous devons de

prendre position et répondre à notre ministre. Il reste peu de temps pour le faire si nous ne voulons pas rater le train », a insisté un membre de l'AJEFA, Gérard Lévesque.

La présidente a alors invité les membres qui voulaient participer à la prise de position à le faire rapidement. « Nous sommes en contact avec des spécialistes en droit constitutionnel ainsi qu'avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de Common Law », a laissé savoir Louise Huard-Peake.

**Roum dum dum waladou
c'est le temps des VACANCES**

Affichez-vous lors de vos balades en voiture...
Procurez-vous votre plaque à l'effigie du drapeau franco-albertain!

ACFA
Seulement 10\$ | www.acfa.ab.ca/boutique.html | ...et dans certaines ACFA régionales